

ARRÊTÉ

dénommant le chemin du Moulonais

Du 2 décembre 1938

LE CONSEIL D'ÉTAT,

Vu la décision du Conseil municipal de la commune de Vandœuvres, en séance du 26 novembre 1938, concernant la dénomination d'un nouveau chemin privé dans le morcellement nord du Coin de Terre ;

Vu les dispositions du règlement sur la désignation des artères du 9 octobre 1931 ;

Vu le préavis favorable du service des archives d'Etat, en date du 16 septembre 1938 ;

Sur la proposition du Département des travaux publics ;

Arrête :

De donner le nom de

« chemin du Moulonais »

au chemin privé parallèle au chemin des Buclines situé dans le morcellement du Coin de terre,

« lieu-dit de la région selon les plans Mayer de 1784 »

Certifié conforme,

Le chancelier : Marc BERGER.